

Prélèvement ou échantillonnage, quelles différences ??

Pour les laboratoires, les notions de prélèvement et d'échantillonnage ne sont pas toujours claires. Et pourtant les différences sont importantes.

Une des raisons de cette confusion est le texte de la norme NF EN ISO/CEI 17025. En effet, la version française a été traduite de l'anglais. Or, en anglais le terme « sampling » désigne indistinctement les opérations de prélèvements et d'échantillonnage. La norme ISO 17025 ne parle donc que d'échantillonnage.

Le COFRAC a précisé certaines notions dans son document de référence LAB REF 02 de mars 2009. En voici quelques lignes directrices.



« Prélèvement ou échantillonnage du gâteau ?? »

Précisons les termes :

« L'échantillonnage est une procédure définie par laquelle une partie d'une substance, matériau ou produit est prélevée pour fournir, à des fins d'essai, un échantillon représentatif de la totalité. »

En résumé, l'échantillonnage est un type de prélèvement qui a la particularité d'être représentatif. Le terme « prélèvement » désigne, dans cette définition, l'action de réaliser une prise d'essai.

Importance du prélèvement :

Dans certains domaines, la qualité du prélèvement a une incidence directe sur la qualité des résultats et également sur leur interprétation.

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Cofrac demande aux laboratoires de rajouter une phrase dans le rapport d'essai lorsque celui-ci ne couvre pas les activités d'échantillonnage précisant que « les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai ».

Cela signifie que le laboratoire ne s'engage pas sur l'interprétation du résultat vis-à-vis de la substance, le produit ou le matériau dont est issu le prélèvement.

Ainsi dans le LAB REF 02, le COFRAC recommande l'intégration de l'échantillonnage dans le périmètre d'accréditation du laboratoire, lorsqu'il procède lui-même à cette opération et que les résultats en dépendent fortement.

Prélèvement et accréditation :

La politique du Cofrac vis-à-vis de l'accréditation de l'étape de prélèvement est la suivante :

- sauf cas particuliers (par exemple, certains prélèvements d'air pour lesquels l'opération d'échantillonnage est considérée comme un essai à part entière), un laboratoire ne peut pas être accrédité sur le prélèvement s'il ne réalise pas lui-même les essais sur les échantillons.
- Le laboratoire doit en faire la demande s'il souhaite intégrer l'opération de prélèvement dans son périmètre d'accréditation. Cela fait partie des informations demandées lors d'une demande initiale.
- Le prélèvement est considéré comme une étape préalable à l'essai et les exigences sont donc les mêmes concernant de maîtrise de la compétence du personnel, des équipements, des conditions ambiantes, de la traçabilité, de la méthode d'essai.





Les Petits Déjeuners du CT2M

Le CT2M vous convie à une conférence-débat sur le thème :

"Lancement du LABEL FIABILITE MESURES :

Un nouveau moyen de faire reconnaître la qualité de vos résultats"

Cette rencontre se tiendra au Pôle de l'Arbois au Syndicat Mixte de l'Arbois, près d'Aix En Provence, le vendredi 19 novembre 2010 de 9h à 11h30.

(Une réponse est demandée avant le lundi 15 novembre 2010 pour des raisons d'organisation)

De nombreux laboratoires, parmi lesquels les laboratoires de recherche, souhaitent mettre en place des dispositifs de maîtrise de la qualité des mesures et de reconnaissance de leurs compétences. Aujourd'hui, à part la norme ISO 17025, référentiel d'accréditation Cofrac, il n'existe pas vraiment d'autres alternatives.

Plusieurs réunions ont permis de définir avec les laboratoires participants à la démarche (CEMAGREF, CIRAD, INRETS, CNRS, STMicroelectronics,...) leurs attentes et de construire un référentiel adapté. Il permet de reconnaître la compétence technique d'un laboratoire dans la maîtrise de la fiabilité de ses mesures.

Les trois niveaux de labellisation du référentiel et les modalités d'obtention du label seront présentés lors de cette conférence.

Ce référentiel a été testé auprès de laboratoires pilotes. Un retour d'expérience sera réalisé lors de cette réunion.

Laboratoires acteurs de la démarche ou intéressés pour connaître le label, venez nous rencontrer sur le site du Pôle Euro-méditerranéen de l'Arbois.

Inscrivez-vous gratuitement par email à alamour@ct2m.fr ou par téléphone au 04 90 50 90 14.

